

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté**

Le 30.11.2022

Convocation faite

Le 14.12.2022

**Délibération
N°2022-12-243**

**Construction d'une nouvelle
déchèterie sur la commune
de REVIN**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 20 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt décembre à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART, M. Eric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), MM. Antoine DI CARLO (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M^{mes} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M^{me} Sandrine GUMEZ.

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°2020-09-232 du 29 septembre 2020 approuvant le programme architectural du terrain d'implantation de la déchetterie de REVIN et autorisant un lancement d'marché d'étude et maîtrise d'œuvre,

Entendu l'exposé relatif à la mise à jour de l'enveloppe financière, au stade de l'Avant-Projet Définitif, de l'aménagement de la nouvelle déchetterie de Revin, proposant notamment des pistes d'économie sur les aménagements connexes et la surface des locaux,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** l'Avant-Projet Définitif de l'aménagement de la déchetterie de Revin, comprenant 10 bennes destinées aux différents types de déchets, une zone de stockage du compost à destination des usagers, et un local bâti pour le gardien et le stockage des déchets (déchets dangereux, DEEE, local réemploi...), correspondant aux pistes d'économie retenues,
- * **fixe** la nouvelle enveloppe financière du projet à 1 187 159 € HT,
- * **donne délégation** au Président pour signer tous les actes et accomplir toutes démarches conduisant à la concrétisation de ces décisions,

Les crédits correspondants à cette opération, prévus au budget principal seront ajustés.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Dekens', written over a horizontal line.